

rendra plus accessible le marché de la grande nation qui habite au sud de notre pays.

Une convention commerciale nous a été soumise, il est vrai, en 1911. Il est vrai aussi que la population du Canada a déclaré qu'elle n'en voulait pas et que plusieurs de nos cultivateurs ont à se reprocher de n'avoir pas appuyé cette convention commerciale. Pourquoi ne l'a-t-on pas appuyée, ou pourquoi l'a-t-on rejetée? On avait quelque peu déguisé la question principale, on en avait abordé d'autres au cours de la campagne électorale de 1911 dans le dessein d'amener les cultivateurs à s'occuper d'autre chose que l'objet principal de l'élection, de les égarer, et de les faire voter contre la convention de commerce. "Ni troc ni échanges avec les Américains," criait-on de tous côtés. On affirmait que la ratification de cette convention marquerait un pas vers l'annexion; on introduisit dans la campagne électorale des éléments qui n'auraient pas dû y entrer, et le procédé exerça une influence étonnante sur le vote agricole. Aujourd'hui, on envisage la question différemment. Au lendemain de la campagne de 1911, les Etats-Unis, on le sait, jugèrent bon d'abolir le droit dont notre bétail était frappé, ce qui nous permit de l'exporter librement chez nos voisins. Les cultivateurs faisant de l'élevage et ceux qui pratiquaient la culture mixte savent que grâce à ce dégrèvement nous avons trouvé à écouler notre bétail plus avantageusement, à le vendre plus cher. Mais par l'adoption de la loi Fordney, la porte nous fut de nouveau fermée et, comme le savent très bien nombre de membres de cette Chambre, les "Union Stock Yards" de Toronto, à de certains moments, débordaient pour ainsi dire de bétail qui ne trouvait acquéreur qu'à vil prix. Aujourd'hui, nous tournons nos regards vers le Gouvernement, comptant qu'il tentera de nouvelles négociations, ce qui, croyons-nous, fait partie de ses projets, afin de mettre les cultivateurs dans une meilleure situation et de leur procurer un libre débouché aux Etats-Unis.

Le cultivateur est assujéti à la loi de l'offre et de la demande. Plus la production est abondante, plus grande est l'offre et plus bas le prix. Je m'explique par un exemple. Il y a deux ans, les cultivateurs de mon voisinage et de la province d'Ontario en général vendaient leurs pommes de terre très cher au printemps; certains d'entre eux en obtenaient \$4 et même \$5 le sac. Les gens se plaisaient à répéter que les cultivateurs s'enrichissaient. Que se produisait-il en réalité? Les cultivateurs n'avaient pas de quoi répondre à la de-

mande, beaucoup même se virent obligés, cette année-là et malgré la cherté des pommes de terre, d'en acheter à \$4 ou \$5 le sac pour la semence. Que vit-on l'année suivante? Les pommes de terre abondaient et le prix s'en trouva tellement réduit qu'on les vendait de 15 à 25 cents le sac au marché. Je sais des cultivateurs qui allaient tout simplement jeter leurs pommes de terre dans le champ parce qu'ils ne trouvaient pas à les vendre. Assujéti à la concurrence, à la loi de l'offre et de la demande, nous sommes forcés de vendre nos produits au prix qu'on nous en offre.

Les cultivateurs demandent qu'on leur rende le fardeau des impôts moins lourd. C'est un sujet qu'on a abondé plus d'une fois en cette Chambre. Je veux parler ici des contributions indirectes nées du tarif protecteur actuellement en vigueur au Canada. Nous ne demandons pas de faveurs, nous voulons l'établissement d'un régime qui rende la vie plus facile au pauvre, d'un tarif douanier qui ne serve ni à enrichir le riche ni à appauvrir le pauvre. Voilà le soulagement que nous attendons et, comme l'a dit l'honorable chef du parti progressiste (M. Crerar), nous comptons sur la révision et l'abaissement du tarif.

Au moment de reprendre mon siège, je tiens à déclarer que les cultivateurs sont libres de toute préoccupation politique. Nous n'avons pas mission de travailler ici à l'avancement des intérêts d'un parti politique comme tel, pas plus ceux du parti libéral que ceux du parti conservateur ou du parti progressiste. Nous ne venons pas ici dans le dessein d'appuyer un groupe en tant que parti; nous entendons accorder notre appui au Gouvernement ou au parti qui consentira à proposer les mesures législatives qui, à nos yeux, favoriseront l'intérêt des masses populaires. Tel est notre objectif et telle est notre attitude en tant que cultivateurs; c'est celle que nous prenons à la Chambre. Nous réclamons l'amélioration du sort des masses populaires et, je le répète, l'établissement d'un régime douanier qui n'ait pas pour objet d'accroître la fortune du riche et d'ajouter à la misère du pauvre.

M. ROSS (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, c'est, de ma part, commettre une sorte d'erreur que d'intervenir dans le débat à une heure aussi avancée. Cependant, j'ai quelques pensées à communiquer à mes honorables collègues de la Chambre, et si je profite de cette occasion que j'ai de les exprimer, c'est que je m'efforcerais de les faire en peu de mots; à vrai dire, je puis promettre tout de suite que je ne retiendrai pas longtemps mes honorables collègues.